



Création d'une entreprise à 16 ans (Volants imprimés en 3D et assemblés à la main)

Par **tytoou**, le **26/06/2023** à **00:32**

Bonjour,

Je vous sollicite car j'ai grandement besoin d'aide.

J'ai 16 ans, je suis français et j'habite en Moselle. Je modélise sur des logiciels de création 3D des volants de Formule 1, à fixer sur des volants pour jouer à des jeux de simulation automobile achetable dans le commerce (tel que le G29 de Logitech). Je suis en capacité d'imprimer entièrement ces volants à l'aide de mon imprimante 3D et de les assembler entièrement à la main.

Mes créations étant plutôt originales et appliquées, il m'est naturellement venu l'idée de les revendre, seulement, je souhaite rester dans un cadre 100% légal et je ne sais pas exactement comment m'y prendre.

Après plusieurs renseignements dont de nombreuses recherches sur le site du gouvernement, j'ai appris que je ne pouvais pas créer mon entreprise à 16 ans si elle était dans le domaine du commerce. Nonobstant, j'ai plus l'impression que mon activité se rapproche de l'artisanat étant donné que je modélise entièrement les volants et leurs formes sur des logiciels, que je les imprime moi-même et les assemble entièrement à la main.

Est-ce que mon activité rentre-t-elle dans le domaine de l'artisanat ? Si oui, puis-je bien monter entièrement cette entreprise à seulement 16 ans ?

Par **Marck.ESP**, le **26/06/2023** à **14:08**

Bonjour et bienvenue

C'est effectivement possible à condition de respecter les contraintes légales.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31627>

Avec vos parents, n'hésitez pas à prendre RDV à votre chambre des métiers et de l'artisanat.

Par **tytoou**, le **26/06/2023** à **14:30**

Merci pour cette réponse rapide.

Je vais consulter toutes vos recommandations d'ici peux.